

Compte Administratif 2023

du Budget Principal de la Commune de Vergèze

*

Note de Présentation Brève et Synthétique des Résultats

L'article 107 de la Loi NOTRe N° 2015-999 du 7 août 2015, modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

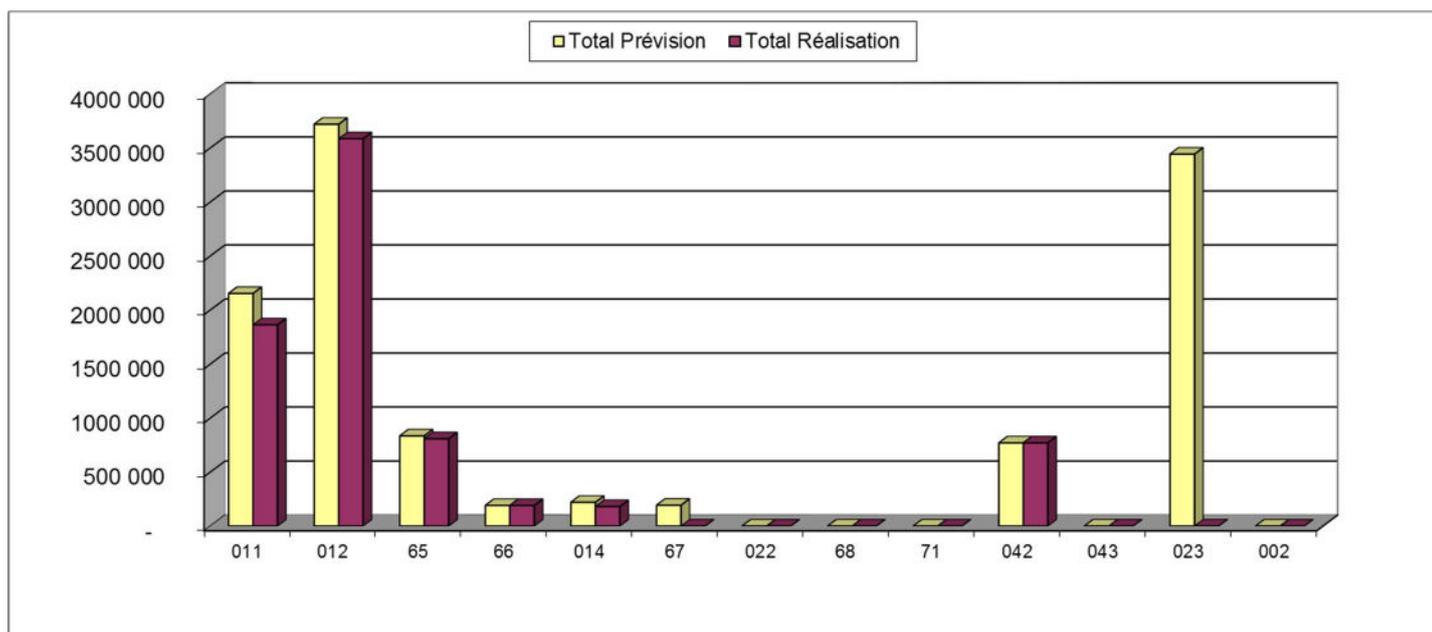
Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*

Les éléments ci-dessous retracent l'exécution du budget de l'année 2023

Dépenses Fonctionnement 2023

Dépenses Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé
011	Charges à Caractère Général	2 153 250	1 851 096
012	Charges de Personnel	3 718 840	3 584 611
65	Autres Charges Gestion Courante	834 430	808 172
66	Rbt Intérêt de la Dette	190 805	190 802
014	Atténuation de Produits	220 000	181 072
67	Charges exceptionnelle	193 195	54
022	Dépenses imprévues	-	-
68	Dotation Amortissements	-	-
71	Gestion Stock	-	-
042	Opération d'ordre S/S	770 000	770 000
043	Opération d'ordre Fonct.	-	-
023	Virement à la section d'inv.	3 442 382	-
002	Déficit Reporté	-	-
Total Dépenses de fonctionnement		11 522 902	7 385 807



011 – Charges à caractère général

BP 2023 = 2 153 250 € CA 2023 = 1 851 095.59€

2023 Taux de crédits consommés : environ 86%

Avec une Variation de CA 2022 à CA 2023 de **2.95 %**

Cette augmentation est due aux différentes augmentations des tarifs notamment au niveau de l'énergie et des tarifs de l'eau. Sans compter une inflation encore élevée.

Ce chapitre regroupe principalement :

- les dépenses de fonctionnement des bâtiments de la commune, fluides, contrats de vérification, contrôle, maintenance et entretien, les dépenses liées au parc des véhicules...
- les dépenses liées aux services extérieurs : honoraires, avocat, huissier, assurances ,
- les dépenses liées à la mise en œuvre des services proposés et déployés sur la commune : bibliothèque, programme culturel, actions sportives, manifestations liées aux festivités, action sociale, aides aux associations, police municipale, communication, écoles maternelle & primaire, environnement – voirie - espaces verts - propreté

La commune a pu malgré toutes ces augmentations organiser des festivités et une saison culturelle de qualité qui renforce le lien avec la population autour d'évènements divers.

*

012 – Charges de Personnel

BP 2023 = 3 718 840 €

CA 2023 = 3 584 611.27€

Les crédits ouverts au BP 2022 ont été consommés à hauteur de 96 %

Avec une Variation de CA 2022 à CA 2023 de **3.78 %**

Rappel des dépenses prises en charge et des décisions nouvelles en matière de personnel sur l'année 2023 :
x la rémunération du personnel en place

x le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis en retraite fin 2022 et la prise en compte des départs annoncés pour 2023

x les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie ordinaire,

x les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc...);

x les charges liées à des décisions gouvernementales :

- L'augmentation du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023,
- L'augmentation du SMIC de 1.81% au 1^{er} janvier 2023 et 2.2% au 1^{er} mai 2023,
- Mesure « prime pouvoir d'achat » en faveur des personnes qui ont une rémunération inférieure à 3250 € Brut en moyenne sur une période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- L'harmonisation des montants de régime indemnitaire (IFSE) à fonctions comparables des agents de catégorie C au 1^{er} janvier 2023 (engagement pris dans le cadre de la mise en place des 1607 heures)
- Evolution de cotisations patronales...

x les décisions liées aux projets de l'équipe municipale :

- Mise en service d'une navette électrique pour desservir le centre-ville et les principaux équipements publics et privés - Engagement d'un conducteur contractuel 20 heures (soit 5 demi-journées de rotation) : 17 500€

⌘ Actualités dans les services :

. Le recrutement d'un renfort administratif au service Accueil

014 – Atténuations de produits

BP2023 = 220 000,00 €

CA 2023 = 181 072€

Ce chapitre retrace les dépenses de contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC). Ce dispositif imposé aux collectivités a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre collectivités. Les dépenses sont en augmentation chaque année (de 22 000 € en 2012 pour atteindre 134 762 € en 2023).

Ce chapitre retrace également le montant versé par la commune au titre du prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui a diminué chaque année depuis 2013 du fait de l'application des prélèvements au titre de la contribution au redressement des finances publiques s'est traduite depuis 2017 par un prélèvement d'un montant de 46 310 €.

65 – Autres charges de gestion courantes

BP 2023 = 834 430€

CA 2023 = 808 171.62€

Ce chapitre retrace les dépenses des subventions aux associations, les participations versées au SDIS et autres organismes, les indemnités versées au Maire et aux Adjoints....

Volet des subventions : Pour 2023, une enveloppe de 143 850 € a été attribuée aux associations

- subventions vie associative	43 650 €
- subventions sportives	100 200 €

CCAS : la subvention de la commune s'est élevée à 85 000 €

Smeg30 : la participation au fonctionnement du syndicat a été versée pour un montant de 18 087 €

SDIS : la contribution de la collectivité a été portée à 306710.45 € soit +5.9% par rapport à l'année précédente.

66 – Remboursement de la dette (partie intérêts)

BP2023 + virement = 190 805,00€

CA 2023 = 190 802.07€

Les dépenses imputables à la dette interviennent sur plusieurs chapitres du budget

- . le chapitre 66 (annuité – partie intérêts) en dépenses de fonctionnement,
- . le chapitre 16 (annuité – partie capital) en dépenses d'investissement,
- . le chapitre 76 (encaissement du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des prêts toxiques : 183 644 €).

L'annuité 2024 se décompose ainsi : 182 950 € d'intérêts + 693 367 € de capital soit un total de 876 317 €.

Cependant le prêt CLF000011-518 étant à taux variable et a échéances trimestrielles, compte tenu de la conjoncture le montant des intérêts annuels pour ce prêt a augmenté en 2023 et dépassera certainement la prévision ci-dessus.

Au 31/12/2023, la dette de la Commune est composée des 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler :

Désignation	Capital à l'origine (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2024
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	667 033.91
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	357 692.32
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	2 195 470.96
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	986 972.29
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	1 192 307.88
				total	5 399 477.16

67 – Charges exceptionnelles :

BP 2023 + virement = 193 195,00€ - CA 2023 = 54.00€

Le chapitre a toujours été alimenté par précaution pour répondre aux évènements exceptionnels, le trop-perçu de surtaxe minérale prévu en remboursement sur ce chapitre a finalement été opéré par une diminution de recettes.

042 – Opérations d'ordre :

BP2023 = 770 000,00€-

CA 2023 = 770 000€

⌘ les écritures d'amortissement

⌘ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

023 – virement à la section d'investissement :

BP2023 = 3 442 382.24€-

CA 2023 = NEANT

Au Budget Primitif

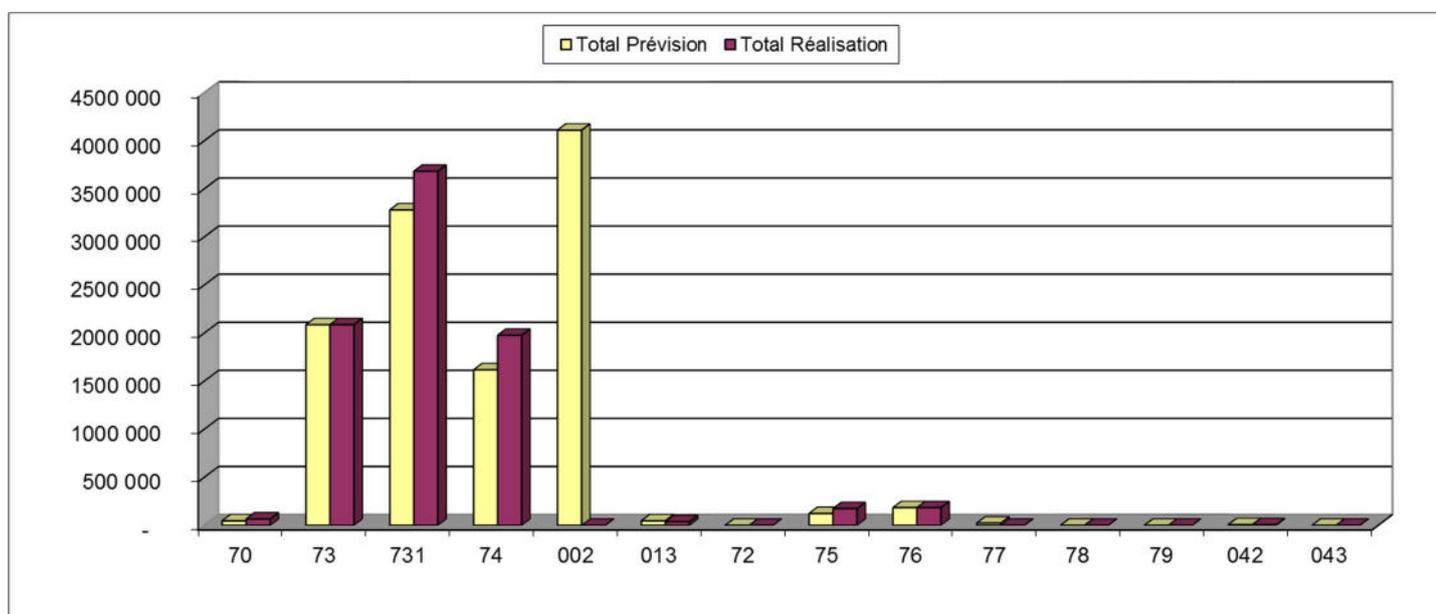
le **chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement »**, en recettes d'investissement et le **chapitre 023, « virement à la section d'investissement »**, en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »).

Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année - Au compte administratif le réalisé est Nul.

*

Recettes de Fonctionnement 2023

Recettes de Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé
70	Produit des Services des Dom.	46 850	65 879
73	Impôts et taxes	2 086 362	2 086 579
731	Impôts et taxes	3 279 900	3 681 863
74	Dotations et Participations	1 617 000	1 976 459
002	Excédent Reporté	4 109 191	-
013	Atténuation de charges	47 000	37 820
72	Travaux n régies	-	-
75	Autres Produits Gestion	123 255	173 755
76	Produits Financiers	183 644	183 644
77	Produits Exceptionnels	23 000	-
78	Reprise sur provision	-	-
79	Transfert de charges	-	-
042	Opération d'ordre S/S	6 700	6 582
043	Opération d'ordre Fonct.	-	-
Total Recettes de Fonctionnement		11 522 902	8 212 581



013 – Atténuations de charges

BP2023 = 47 000 € -

CA 2023 = 37820.47 €

- Remboursement de maladie d'agents dans le cadre de la couverture d'assurance souscrite par la commune.
- Encaissement des participations du SDIS dans le cadre des mises à disposition d'agent pompier volontaire.
- la participation des agents pour les tickets restaurant (50% du ticket d'une valeur de 6 € est pris en charge par la collectivité et 50 % est pris en charge par l'agent).

70 – Produits des services du domaine et ventes diverses BP2023 = 46 850€ - CA 2023 = 65 879.21€

Le chapitre regroupe les recettes des prestations proposées par la commune, dont les tarifs sont adoptés en Conseil Municipal :

- tarifs pour locations des salles, prêts de matériel,
- les courses camarguaises..., dons des sponsors pour la fête votive ...
- adhésion à la bibliothèque, études surveillées
- tarifs pour les concessions, caveaux, columbariums ...

73 – 731 - Impôts et taxes

BP 2023 = 5 366 262€ -

CA 2023 = 5 768 442 .05€

Trois sources majeures de produits sont encaissées sur ce chapitre :

- Les produits de la fiscalité locale (Taxe habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe du Foncier non bâti).
Les produits de la fiscalité 2023 se sont élevés à 2 209 507€.

- L'attribution de compensation reversée par la CCRVV (Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle) pour 2 021 361,96 € - Montant constant depuis 2013.

- La surtaxe sur les eaux minérales pour un montant de 997 350€ prévision 850 000€
Avant 2016, tous les forages de production d'eau étaient situés sur la commune de Vergèze, qui a connu une augmentation continue de sa surtaxe minérale depuis 2008. La surtaxe était stabilisée à 1,5M€ mais La mise en production de 3 forages à Uchaud et la baisse de la consommation en fin d'année 2022 a accentué la baisse de la surtaxe. Cette baisse se poursuit avec un ralentissement de la production liée à une restructuration de chaîne de production.

Autres taxes encaissées sur le chapitre : les taxes de séjour, taxes sur l'électricité, taxes additionnelles sur les droits de mutation (lors de transactions immobilières), taxes sur publicité extérieure...

74 – Dotations et participations BP 2023 = 1 617 000€ - CA 2023 = 1 976 458.58 €

Sur ce chapitre sont encaissées les recettes ci-dessous :
Dotation de Solidarité Rurale, les allocations compensatrices de l'Etat sur les exonérations (taxe d'habitation, taxes professionnelles), le FCTVA sur le fonctionnement, la dotation de l'Etat pour le fonctionnement de la MFS (Maison France Service) ...

75 – Produits de gestion courante BP2023 = 123 250,00€ - CA 2023 = 173 755.02 €

La commune est propriétaire de quelques bâtiments loués à des professionnels, commerces, services, et un petit nombre de logements loués à des agents ou des professeurs des écoles.
Le produit global est d'environ 107 000 €/an.
Sur ce chapitre sont également encaissés des droits d'entrées de spectacles et du salon des artistes et créateurs, les recettes des encarts publicitaires du bulletin municipal, la participation de la CCRVV au fonctionnement du local mis à disposition pour la cantine

76 – Produits financiers BP2023 = 183 644 € - CA 2023 = 183 643,90 €

Le fonds de soutien versé par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement à la sortie des prêts toxiques est encaissé sur ce chapitre pour un montant de 183 644 €. Ce montant sera versé chaque année jusqu'à extinction de la dette correspondante.

77– Produits exceptionnels BP2023 = 23 000€ - CA 2023 = 0€

Divers produits exceptionnels. A noter que désormais les remboursements de sinistres sont effectués au chapitre 75

042 – Opérations d'ordre : BP2023 = 6 700,00€ - CA 2023 = 6 582,12€

Ecritures d'ordre enregistrant les amortissements des subventions d'investissement perçues.

002 – Reprise de l'excédent de l'année n-1 pour un montant de 4 109 191.24€

*

Dépenses d'investissement 2023

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé
13	Rbt. de Subventions	-	-
16	Rbt. Emprunts (Capital)	690 000	674 756
10	Reversement Dotation	35 000	12 873
45411	Op. pour Comptes de Tiers	15 000	10 230
040	Ordre S/S	6 700	6 582
041	Ordre patrimonial	250 000	47 018
001	Résultat reporté	-	-
Total Opérations Financières		996 700	751 459
Opérations d'équipement			
20	Immo. Incorporelles	160 127	61 115
204	Subventions d'équipement	-	-
21	Immo Corporelles	3 504 583	1 997 421
23	Travaux en Cours	4 063 055	104 128
Total Equipement		7 727 766	2 162 664
Total Dépenses d'Investissement		8 724 466	2 914 124

10 Dotation:

BP2023 = 35 000,00€ -

CA 2023 = 12 873.06€

Par délibération du 23 mai 2012, la commune et la CCRV ont convenu par convention que la collectivité reverserait à la CCRVV les produits de taxe d'aménagement liés à la Zone d'activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

16 – Remboursement de la dette de la commune

BP2023 = 690 000,00€ -

CA 2023 = 674 756.07€

Le chapitre retrace le paiement du capital des annuités d'emprunt.

20 /204/ 21 / 23 travaux...

BP2023 + virement = 7 727 766.30 € - CA 2023 = 2 162 664,43 €

Immobilisations incorporelles, corporelles, et immobilisation en cours

Articles retraçant les dépenses d'investissement réalisées par la commune au cours de l'année.

✕ La finalisation des études en cours pour un montant total de

- La révision générale du Plu

- l'étude de faisabilité pour les vestiaires du stade d'honneur

✕ Finalisation des travaux engagés en 2022 suites aux intempéries :

sur les infrastructures sportives, sur le matériel sportifs et les travaux de voirie

✕ Maitrise d'œuvre pour le démarrage du projet des lacs

✕ divers achats de mobilier, matériel

✕ des travaux sur des bâtiments publics

✕ Finalisation des opérations 2022 de Travaux aux écoles :

Primaire (reprise Alarme), Maternelle (portes métalliques +Alarme PPMS)

✕ Finalisation des opérations 2022 de Travaux de voirie :

Rue du romarin des mimosas et sur le réseau pluvial

Le programme d'investissement 2023 comprenant :

✕ La deuxième partie du programme de voirie suite aux intempéries

✕ Travaux de rénovation de la rue neuve

✕ Travaux aménagement des lacs

✕ Travaux divers bâtiments dans le cadre de la sobriété énergétique (relamping en LED, maitrise d'œuvre photovoltaïque sur les toitures école jean macé)

✕ Travaux aux écoles

Primaire désamiantage abri vélo- remplacement alarme vétuste – ventilation et film anti UV)

Maternelle jeux extérieurs cour

- ✕ Maitrise d'œuvre aménagement extérieur rénovation skate-park, Pump Track,
- ✕ divers Matériel et mobilier pour les services et les écoles
- ✕ Changement du serveur informatique, Travaux raccordement réseau du Centre Social Culturel
- ✕ Epareuse

45411– Travaux effectués d'office : **Virement = 15 000 € - CA 2023 = 10 230 €**

Travaux relevant d'un péril imminent rue du Fort

040-041– Opérations d'ordre : **BP 2023 = 256 700 € - CA 2023 = 53 600.31 €**

Ecritures sur le patrimoine :

- Ecritures d'ordre enregistrant les amortissements des subventions d'investissement perçues.
- Ecritures d'ordre enregistrant les régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public

*

Recettes d'investissement 2023

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé
10	Dotations	1 340 000	1 266 577
021	Virement Section de Fonct.	3 442 382	-
001	Résultat reporté	1 794 750	-
27	Autres Immo. Financières	5 334	5 333
45412	Opér. Cpte de tiers	15 000	10 230
024	Produit des cession	540 000	-
040	Ordre S/S	770 000	770 000
041	Ordre patrimonial	250 000	47 018
Total Opérations Financières		8 157 466	2 099 159
Opérations d'Equipement			
13	Subvention d'investissement	567 000	705 774
16	Emprunt	-	-
Total Equipement		567 000	705 774
Total Recettes d'Investissement		8 724 466	2 804 933

Principales recettes d'investissement :

10 – Dotations & fonds divers **BP2023 + virement 340 000 € - CA 2023 = 266 576.98 €**

à savoir :

Le FCTVA, retour de TVA sur les travaux réalisés en n-2 pour un montant de 184 804.97 €.

Le FCTVA permet de récupérer environ 80 % de la TVA payée sur les travaux.

Sur ce chapitre, la commune perçoit également le produit des taxes d'aménagement.

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **BP2023 = 1 000 000€ - CA 2023 = 1 000 000 €**

Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement en investissement.

13 – Subventions **BP2023 = 567 000 € - CA 2023 = 705 774 €**

Les subventions inscrites au budget concernaient les intempéries, face au grand nombre de dossier à traiter les demandes de versement et les versements des soldes sont prévue sur 2024. Cependant la commune a enregistré le versement d'une subvention pour les travaux de la rue neuve de 300 000€

040 – 041 – Opérations d'ordre : **BP2023 = 1 020 000 € - CA 2023 = 817 018.19 €**

